



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE
www.npa2009.org

Bulletin édité par des militant/es du NPA du ministère du travail et de Pôle emploi n°23 - septembre-octobre 2015

GRECE : LES IMPASSES DE LA STRATEGIE DES NEGOCIATIONS

Le 19 août, le Mécanisme européen de stabilité débloquait la première tranche du nouveau « plan d'aide » à la Grèce : 20 milliards d'euros... aussitôt dépensés par Athènes pour renflouer ses banques (10 milliards) et rembourser la Banque centrale européenne (3,4 milliards) et l'Union européenne (7,6 milliards), qui avait elle-même prêté pour que la Grèce paie sa dette au FMI... Ainsi se perpétue la spirale de la dette au sein de l'Union européenne : l'argent va à l'argent.

Les travailleurs de Grèce, eux, n'en verront jamais la couleur. Les contreparties de l'aide acceptée par le gouvernement grec (85 milliards d'euros sur trois ans) sont énormes : hausse de la TVA et donc des prix, hausse de l'âge de la retraite, autorisation des expulsions de logement, engagement à dégager un excédent budgétaire primaire de 3,5% d'ici 2018, création d'un fonds de privatisation de l'économie chargé de récupérer 50 milliards d'euros... dont les 3/4 serviront à recapitaliser les banques et à payer les intérêts de la dette. Ces mesures s'ajoutent aux précédentes, qui ont saigné la population au point qu'un tiers d'elle vit désormais en dessous du seuil de pauvreté, notamment la baisse du SMIC et des pensions ou la suppression des conventions collectives.

Cette fois pourtant, la Troïka BCE/FMI/UE aura pris une précaution supplémentaire. Elle exerce désormais sa tutelle directe sur la Grèce : elle gèrera directement le fonds de privatisation et devra donner son accord avant tout référendum. Il faut dire que les travailleurs grecs avaient eu l'outrecuidance de dire Non à l'austérité le 5 juillet, à plus de 61%. Le sens de l'humiliation infligée par les dirigeants européens est d'abord politique : c'est un avertissement aux peuples qui chercheraient une alternative radicale à l'austérité.

La facilité avec laquelle Alexis Tsipras, premier ministre grec, a cédé a pu surprendre. Mais il a voulu à tout prix préserver l'euro et éviter la rupture avec les créanciers : le piège des négociations s'est refermé et il s'est ôté tout moyen d'appliquer son programme. D'autres choix étaient pourtant en débat au sein même de Syriza : nationalisation des banques, réquisition de la banque centrale grecque, émission d'une nouvelle monnaie, annulation unilatérale de la dette. L'initiative des travailleurs grecs, à travers les comités « Non au mémorandum » qui se créent dans le pays, sera déterminante pour éviter la tragédie.

Macron, Rebsamen, Valls... au service des patrons !

Chaque année du quinquennat Hollande a connu son lot de réformes affaiblissant les droits des travailleurs. En 2015, le gouvernement s'est surpassé et les attaques n'en finissent plus de pleuvoir : loi Macron, loi Rebsamen, nouvelles mesures de « simplification » pour les entreprises intégrées à ces deux lois. Et ça risque bien de continuer : fin août, Macron taxait les 35 heures d'idée fausse, tandis que Valls appelait à « revoir en profondeur » le code du travail.

Le PS assume désormais ouvertement sa politique pro-patronale. L'idée sous-jacente est simple et reprise des argumentaires concoctés par le MEDEF : c'est le code du travail et les (maigres) protections qu'il accorde encore aux salariés qui seraient à l'origine du chômage.

Et ça marche, car la crainte de perdre son emploi reste pour le moment plus forte que celle de se battre pour en améliorer les conditions. Le gouvernement s'assure ainsi la paix sociale au prix d'immenses sacrifices pour les salariés.

Loi Macron I : ouverture des hostilités

La loi Macron a été le serpent de mer de ces neuf derniers mois. Joliment intitulée loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, il s'agit d'une loi fourre tout, destinée à une seule chose : satisfaire de vieilles revendications patronales.

Rappelons qu'en matière de droit du travail, la loi Macron comportait notamment dans sa version initiale :

- l'extension des possibilités de travail du dimanche et de nuit dans les commerces (passage de 5 à 12 dimanches annuels sur autorisation du maire, facilitation de l'ouverture dominicale des centres commerciaux et des grandes gares, création de zones touristiques internationales ouvertes jusqu'à minuit et tous les dimanches) ;
- la réforme prud'homale visant à rendre cette juridiction moins favorable aux salariés en privilégiant les juges professionnels plutôt que les conseillers issus des organisations syndicales et professionnelles ;
- la facilitation des grands licenciements économiques dans la continuation de l'ANI et de la loi de 2013 ;
- la suppression de la peine de prison en cas d'entrave au fonctionnement des institutions représentatives du personnel (IRP) ;
- la réforme par ordonnance de l'inspection du travail.

MACRON ILLETTRE !



Pour recevoir nos bulletins, être informé de nos activités... ou prendre contact avec nous écrivez à npaideidf@yahoo.fr ou par courrier à NPA 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil

A lire au verso : Les chômeurs sous pression

Loi Macron, suite et fin : la victoire des puissants sans bataille

Tous ces reculs majeurs ont été validés après trois utilisations du 49.3 pour échapper à tout débat. Mais de nouvelles attaques contre les droits des travailleurs ont été ajoutées au texte :

- un barème encadrant et limitant les indemnités de licenciement pour cause réelle et sérieuse est créé. Comble de l'ironie, cette mesure figurait au nombre de celles censées créer de l'emploi dans les PME et TPE... Si le Conseil constitutionnel a partiellement censuré le barème, il en a validé le principe et le gouvernement a promis une nouvelle loi pour le réintroduire ;

- les conditions de recours aux accords de « maintien de l'emploi » (que l'on devrait appeler de chantage à l'emploi) sont assouplies et une nouvelle cause réelle et sérieuse de licenciement est créée : si un salarié refuse de travailler plus pour gagner moins, il pourra valablement être viré.

- en matière de travail dominical, les commerces de moins de 11 salariés situés dans les zones touristiques pourront ouvrir le dimanche sans être couverts par un accord collectif mais à la condition que les salariés aient approuvé l'ouverture par référendum. On imagine la question posée : « on ouvre le dimanche...ou on ferme la boîte ? »... Du chantage, encore et toujours !

Rebsamen répond aux revendications patronales

Rebsamen, sans doute un peu vexé de s'être fait voler la vedette par le ministre de l'économie, a lui aussi présenté sa loi de régression sociale, pardon de « dialogue social », adoptée grâce aux voix des élus socialistes, radicaux et d'une majorité d'écologistes. Ce texte fragilise les IRP en

permettant la création de DUP dans les entreprises allant jusqu'à 300 salariés. Au-delà de 300, le regroupement sera possible par accord majoritaire. Le corollaire c'est la réduction des crédits d'heures et leur mutualisation entre instances donc un risque de professionnalisation accrue des représentants. Les obligations d'information consultation du CE sont regroupées et passent de 17 à 3. La négociation sur l'égalité entre femmes et hommes est diluée dans celle sur la « qualité de vie au travail ».

Le projet Rebsamen a tout de même réussi à provoquer la colère des petits patrons, à laquelle s'est empressé de répondre le gouvernement par de nouvelles mesures de simplifications. Ainsi, un amendement a été voté afin permettre aux patrons de renouveler les CDD non plus une mais deux fois ! Le gouvernement planche par ailleurs sur un projet d'harmonisation sur le territoire national des contrôles administratifs, dont ceux de l'inspection du travail, les contrôles sur pièce (plutôt que sur place) devant être privilégiés.

Contre ces attaques à répétition, prenons nos affaires en main !

La mobilisation continue des salariés du commerce contre la loi Macron a permis le retrait de l'amendement FNAC autorisant l'ouverture le dimanche des commerces de biens culturels (hors ZTI), preuve que la lutte n'est jamais vaine. Alors reprenons le chemin des mobilisations pour faire reculer le gouvernement car la censure ne viendra pas du Parlement ! La CGT, la FSU et Solidaires, restées passives durant les débats parlementaires, appellent à une journée de grève interprofessionnelle le 8 octobre 2015 : cette initiative, tardive et loin de répondre aux enjeux posés par l'offensive du gouvernement, doit permettre d'agir en ce sens.

Pôle Emploi : la chasse aux chômeurs généralisée

Dans foulée des propos tenus par Rebsamen il y a un an sur la nécessité de fliquer les chômeurs, Pôle Emploi vient de décider la généralisation dans toutes les régions de plate formes dédiées au seul contrôle des chômeurs après en avoir expérimenté les modalités dans 4 régions ces derniers mois.

L'argument officiel : mieux accompagner les demandeurs d'emploi ! On cite la direction de Pôle Emploi : « la séparation du suivi des demandeurs d'emploi et de leur contrôle permet aux conseillers en charge du suivi d'être plus à l'aise dans leur relation de confiance avec les demandeurs. »

Les motivations de cette « police privée » de Pôle Emploi : augmenter la pression sociale sur les chômeurs et les agents de Pôle emploi !

Le but final de tous ces contrôles est bien plutôt d'augmenter la pression sur les seuls demandeurs d'emploi pour qu'ils acceptent n'importe quel petit boulot sans sourciller. Car 5,5 millions de chômeurs sont inscrits pour seulement 320 000 offres disponibles sur le site de Pôle Emploi !

Opposer les chômeurs et les agents de Pôle emploi entre eux tel est aussi le but. La direction sait ce qu'elle fait car elle prévoit déjà des mesures en cas d'agression ! Comme elle le précise elle-même, « le manager de l'accueil [ndlr des agences de proximité] sera destinataire de la liste des demandeurs d'emploi faisant l'objet d'un contrôle afin de prévenir les risques d'incident en accueil physique. Les managers des agences de proximité disposeront d'un numéro de ligne directe ad hoc permettant de réagir au plus vite aux situations les plus difficiles en demandant d'arrêter le contrôle. A l'inverse, le manager de l'équipe dédiée qui identifiera des situations à risque se rapprochera du directeur d'agence concerné afin de prendre les mesures de prévention adéquates. »

En ce qui concerne les entreprises, c'est tout le contraire qui se met en œuvre. Celles-ci peuvent enregistrer et diffuser leurs offres sans passer par un conseiller et maintenir des pratiques en terme de recrutement sans aucune



disposition contraignante de la part de Pôle Emploi. Sans parler des milliards d'exonération de cotisations sociales sans résultat.

Face à ça le moins que l'on puisse dire c'est que la riposte n'est pas à la hauteur... Aucun syndicat n'a voté contre au Conseil d'administration qui a adopté cette mesure le 20 mai (CFDT, CGC, CFTC ont voté pour, CGT et FO se sont abstenues). Les associations de chômeurs AC, MNCP et la CIP, en lien avec SUD et la FSU, ne lâchent pas et ont organisé un rassemblement à l'occasion du CCE qui s'est tenu début juillet.